

Предисловие

Настоящее пособие представляет собой сборник упражнений, текстов, документов для курса делового французского языка. Целью пособия является не только развитие навыков грамотного составления деловых писем и ведения беседы на деловом французском языке, но и понимание проблем, изложенных в газетных и журнальных статьях, а также практика устного и письменного перевода с русского языка на французский.

Пособие предназначено для студентов и преподавателей высших, средних и специализированных учебных заведений, переводчиков и лиц, работающих в сфере международного бизнеса и связанных с внешнеторговыми операциями. Может быть использовано как для самостоятельных занятий, так и для проведения спецкурсов по деловому французскому языку.

Структура пособия определяется его основным целевым назначением: научить учащихся грамотно вести деловую переписку.

Пособие построено по тематическому признаку и включает восемь разделов. Каждый раздел состоит из введения в тему и упражнений.

В начале пособия дается сводный список терминов, встречающихся в данном пособии, а также список сокращений.

В пособии широко используются наиболее употребительные речевые формулы, что способствует расширению словарного запаса учащихся, правильному выбору лексики, устойчивых словосочетаний и клише при составлении деловых бумаг.

Все упражнения помогут развить у учащихся следующие навыки:

- составление деловых документов (чек, факс, телеграмма), а также документов, связанных с поиском работы (резюме, автобиография, объявление в газету) и т.д.,
- ведение деловой переписки, самостоятельное составление приглашения, уведомления, поздравления и т.д.,
- понимание проблем, изложенных в газетных статьях на социально-экономические темы,
- перевод с французского на русский и с русского на французский вышеперечисленных текстов и документов.

Vocabulaire à retenir

A

Accréditif : lettre ouvrant un crédit au client d'une banque auprès d'un correspondant, souvent étranger.

Accusé de réception : avis informant qu'une chose a été reçue par son destinataire.

Achat : acte par lequel on obtient contre une somme d'argent un droit de propriété sur un bien. Si l'achat est effectué dans l'intention de revendre le bien acquis, il a le caractère d'acte de commerce.

- Centrale d'achats : organisme accomplissant contre rétribution des activités de répartition, d'organisation et de documentation pour le seul compte de ses adhérents.
- Groupement d'achats : association de commerçants, de producteurs ou de consommateurs qui s'unissent pour effectuer leurs achats en commun afin d'obtenir de meilleures conditions auprès des fournisseurs.

Acompte : paiement partiel à valoir sur la totalité de la somme à payer.

Acte : écrit authentifiant un fait ou une convention.

Actif : ensemble des biens, meubles et immeubles, engagés par l'entrepreneur dans son exploitation.

Action (en bourse) : titre représentant les droits d'un associé dans une société ; il peut être ou non productif d'intérêts.

A brève échéance : à un terme proche, dans peu de temps

Affiliation : formule de partenariat qui permet à une société mère de rattacher des affiliés bénéficiant d'une assistance en matière de mobilier, d'approvisionnement, mais conservant leur enseigne.

Affrètement : contrat de transport par mer.

Agence : entreprise commerciale s'occupant d'affaires diverses : agence de publicité, de voyages, d'information.

Agio : somme retenue, en sus de l'intérêt, par le banquier dans une opération d'escompte ou de prêt, pour répondre à des commissions et frais divers. Au pluriel, *agios* désigne le plus souvent les agios proprement dits et les intérêts.

Aides : secours officiellement accordés à certaines catégories de bénéficiaires.

A l'expiration de : à la fin de

Allocations familiales : prestations en argent accordées par l'Etat à certaines personnes ayant des charges de famille. Elles entrent dans le cadre des prestations familiales qui, outre les allocations, comprennent aussi le com-

plément familial, l'allocation de logement, les allocations prénatales et post-natales, etc.

Amortissement : expression monétaire de l'amoindrissement de potentiel subi par les immobilisations en capital, soit par usure, soit par vieillissement, ou encore en raison du progrès technique.

- Amortissement d'un matériel : le fisc admet qu'un matériel s'use et perd chaque année de sa valeur ; cette perte annuelle peut être retirée du bénéfice imposable (amortissement).

A nos frais : frais à la charge de celui qui écrit la lettre

Appointements : rémunération d'un montant fixe, à périodicité généralement mensuelle, payée à un employé.

Arrhes : argent versé à l'avance pour assurer l'exécution d'un marché. Toutefois, chacune des parties conserve la faculté de ne pas conclure définitivement le marché. Celui qui verse les arrhes les perd, celui qui les a reçues les restitue au double. Dans ce cas, arrhes est synonyme de débit, mais il est le plus souvent employé comme simple synonyme d'acompte.

Article : variante d'un modèle ou type de produit. Exemple : pour le gilet d'homme (produit) les différenciations par matière ou coupe correspondent à des modèles, tandis que les différenciations par taille ou couleur correspondent à des articles.

- Gamme d'article : ensemble des articles distincts d'un même produit.

Assemblée générale : réunion des actionnaires d'une société, aux fins de prendre, sur proposition du conseil d'administration, des décisions ordinaires ou extraordinaires. L'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par an, approuve les comptes et décide de l'affectation des résultats ; elle est souveraine et peut prendre toutes décisions, à l'exception de la modification des statuts qui est réservée à l'assemblée générale extraordinaire.

Assiette des impôts : détermination en qualité et en quantité de la matière imposable.

Association : groupement de personnes librement réunies dans un intérêt commun, mais sans but lucratif.

Assortiment : ensemble des articles présentés et vendus dans un magasin de détail.

Assurance : convention par laquelle, moyennant une prime, les assureurs s'engagent à indemniser d'un dommage éventuel. L'assurance peut être, dans certains cas, obligatoire (automobile, emprunt, etc.).

Avarie : dommage survenu à un navire ou à sa cargaison. Par extension : détérioration, dégât.

Avenant : addition à un contrat, constatant une ou plusieurs modifications aux dispositions primitives de celui-ci.

Avis de passage : lettre ou circulaire par laquelle un organisme annonce aux intéressés la visite d'un de ses représentants.

B

Bail : contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien, meuble ou immeuble pour un prix et un temps déterminés.

- Résiliation de bail : annulation du bail par le simple accord de toutes les parties.

Balance : tableau dressé à intervalles réguliers, qui rassemble les masses et les soldes de tous les comptes inscrits au Grand Livre. C'est d'après la balance qu'on peut établir *l'inventaire*. Différence entre le débit et le crédit.

Banc d'essai : bâti sur lequel on monte des appareils à éprouver.

Bénéfice net : solde positif du compte de résultat qui peut être distribué aux actionnaires et avis personnel.

Bilan : tableau présentant à un moment donné la relation qui existe entre *l'actif* et *le passif* (proprement dit) et la *situation nette*.

- Déposer son bilan : se déclarer en état de cessation de paiements.

Billet de banque : instrument de paiement considéré comme monnaie.

- Billet de fonds : billet à ordre souscrit par l'acquéreur d'un fonds de commerce qui n'est pas payé comptant.
- Billet à ordre : document portant l'engagement du souscripteur de payer une somme, à une date fixée, au bénéficiaire ou à son ordre, c'est-à-dire à toute personne à qui il aura transmis ce billet.

Bon de caisse : écrit unilatéral comportant engagement de payer une certaine somme à échéance déterminée en remboursement d'un prêt productif d'intérêts.

Bon de commande : ordre d'achat émis par le client et portant généralement son en-tête.

Boni : excédent par rapport à la dépense prévue ou à la norme salariale.

Bonification : allocation d'intérêts accordée par le Trésor, ou avantage accordé sur un marché.

Bourse des valeurs mobilières : marché des titres, actions, obligations ou fonds d'Etat, où le monopole des négociations appartient à des agents de change.

- Bourse de commerce : lieu où se déroulent les transactions qui déterminent le cours du change, des marchandises, du fret, des transports, etc.
- Bourse du travail : lieu où se réunissent les syndicats ouvriers.

B. P. 5000 (Boîte postale 5000) : organisme récemment mis en place pour recevoir les plaintes de consommateurs s'estimant lésés.

Bordereau de livraison : formulaire qui, une fois signé, prouve que la livraison a été effectuée. Il contient le poids du colis, le nombre de colis, la date.

Brevet : titre délivré par le gouvernement à l'inventeur d'un produit ou d'un procédé susceptible d'applications industrielles.

Bulletin de commande : ordre d'achat à en-tête du fournisseur, présenté par celui-ci au client pour qu'il le remplisse.

C

Cadre : employé exerçant dans une entreprise une fonction de direction plus ou moins élevée, mais supérieure à la maîtrise.

Capital : totalité des actifs dont dispose une unité économique. Dans une entreprise, les capitaux peuvent être « propres » (investis par les propriétaires) ou empruntés. Le capital social représente ce que des associés s'engagent à investir dans la société dont ils font partie. La partie entièrement souscrite est le capital « libéré », le reste, le capital « appelé ».

Carte : document prouvant l'identité ou permettant d'exercer certains droits et certaines professions.

- Carte de crédit : document fourni par une société commerciale ou une banque pour permettre à un particulier d'acquitter une facture sans faire de chèque ou de paiement en espèces.
- Carte bleue : carte de crédit fournie par les banques.
- Carte à puce : carte de crédit muni d'un ruban protecteur, couleur puce.

Cas de force majeure : cause à laquelle on ne peut pas résister

Cas fortuit : événement imprévisible qui arrive par hasard

Centrale : lieu de stockage de marchandises à vendre dans les grandes surfaces.

Cession : transmission à un autre de la chose ou du droit dont on est propriétaire ou titulaire.

Chaîne volontaire : groupement formé de grossistes et de détaillants en vue d'assurer la coordination des fonctions, d'organiser en commun l'achat et la vente et d'adapter en conséquence la gestion des entreprises associées, tout en respectant leur indépendance juridique et financière.

Chaland : acheteur habituel. La *chalandise* est la masse des acheteurs potentiels.

- Zone de chalandise : aire géographique sur laquelle s'exerce l'attraction d'un point de vente ou d'un ensemble commercial.

Chambre de commerce : organisme, composé de représentants élus des commerçants et de fonctionnaires d'exécution, chargé de défendre les intérêts du commerce dans tous les domaines. L'assistant technique du commerce (A.T.C.) y est responsable de l'aide aux commerçants.

Charges sociales : cotisations sociales des prélèvements obligatoires effectués sur les salaires.

Chèque : écrit par lequel une personne qui a des fonds déposés chez un banquier lui donne l'ordre de payer une certaine somme soit à elle-même (*chèque de retrait*), soit au porteur du chèque, soit à une personne dénommée ou à son ordre (*chèque à ordre*), soit exclusivement à une personne désignée (*chèque nominatif*).

Chèque barré : chèque uniquement payable en banque

Chiffre d'affaires : montant des opérations commerciales, spécialement des ventes.

Circonscription : division administrative du territoire.

Circulaire : lettre adressée à plusieurs personnes sur un même objet.

Colporteur : marchand ambulant qui sollicite les clients à domicile ou dans la rue.

Commande : demande de livraison d'une marchandise ou d'exécution d'un service, spécifiant la quantité, les prix, les délais d'exécution et de règlement, etc.

Commandite : société commerciale dans laquelle certains des associés apportent leurs capitaux sans prendre part à la gestion.

Commerce (formes de) : 1. le commerce comprend deux grandes catégories : les formes non concentrées, qui n'intègrent pas les fonctions de gros et de détail et groupent le commerce indépendant et le commerce associé (chaînes) ; 2. les formes concentrées, qui prennent en charge à la fois les fonctions de gros et de détail et groupent, d'une part, les grands magasins, les magasins populaires, les hyper- et supermarchés, de l'autre, les sociétés à succursales et les coopératives de consommation.

Commettant : celui qui charge une autre personne d'exécuter certains actes pour son compte.

Commission : rémunération qu'on laisse à quelqu'un qui s'est entremis dans une affaire.

- Commissionnaire : personne qui achète ou vend pour le compte d'autrui moyennant une commission.

Le commissionnaire en douane effectue, pour le compte d'autrui, toutes les formalités de douane concernant la déclaration en détail des marchandises.

Comptabilité : ensemble des comptes d'un individu ou d'une société.

Compte : état de ce qui est dû ou reçu. En comptabilité, tableau dans lequel sont groupées les opérations financières ayant un caractère commun.

- Compte courant : convention par laquelle deux parties s'engagent à compenser leurs dettes et créances réciproques de telle sorte que seul le solde, à la date de l'arrêté de compte, soit exigible.
- Compte d'exploitation : tableau mettant en évidence les mouvements de fonds qui intéressent l'exploitation d'une entreprise.

Concurrent : commerçant offrant les mêmes marchandises que les nôtres

Conditions de vente : clauses qui président à la vente

Conditionnement : ensemble d'opérations assurant la protection d'un produit et facilitant sa vente et son emploi.

Confirmer une commande : donner son accord à la vente d'articles

Connaissance : récépissé de chargement des marchandises transportées par un navire.

Conciliation : action de se mettre d'accord

Consignation : dépôt entre les mains d'un officier public ou d'un négociant.

- Cosignataire : négociant auquel on adresse un navire ou des marchandises pour qu'il les revende avec commission.

Consigner des réserves : inscrire des réserves sur un registre spécial

Contentieux : bureau d'une entreprise qui s'occupe des affaires donnant naissance à un litige.

Convention : accord verbal ou pacte écrit entre deux ou plusieurs parties.

- Convention collective du travail : accord relatif aux conditions du travail entre les organisations syndicales des travailleurs et les employeurs.
- Convention d'établissement : accord signé, dans le cadre de l'entreprise, par les syndicats les plus représentatifs et l'employeur, mais qui s'applique à tous les salariés, syndiqués ou non.

Coopérative : forme d'entreprise où tous les associés ont un droit égal à la gestion ; elle cherche non pas à réaliser un profit, mais à satisfaire au mieux les besoins de chacun des membres ; si, cependant, un profit se dégage, il est partagé entre les membres au prorata de leur activité.

Copropriété : propriété commune entre plusieurs personnes.

Cotisation : quote-part de chacun dans une dépense commune.

Coupon : partie détachable d'un titre, qui représente le droit de son propriétaire à encaisser une somme correspondant à l'intérêt d'une obligation ou au dividende d'une action.

Courtage : rémunération, généralement basée sur le montant des affaires réalisées, allouée à certains intermédiaires, les- *courtiers*. Le courtier est un mandataire ayant le statut de commerçant, qui agit pour le compte d'un ou de plusieurs mandants ; il ne facture pas, il se borne à mettre les parties en rapport et à constater leur accord.

Couverture : 1. ensemble des valeurs servant à la garantie financière d'une opération ; 2. zone territoriale de la diffusion d'un support publicitaire.

Créance : droit d'exiger quelque chose de quelqu'un ; titre qui établit ce droit.

Crédit : opération par laquelle un prêteur remet une somme à un emprunteur qui s'engage à la rembourser à l'échéance fixée et, généralement, à payer un intérêt convenu. Le crédit est dit *à court terme* si l'échéance est inférieure à un an, *à long terme* si elle est supérieure à cinq ans.

- Lettre de crédit : document remis par un banquier à son client pour lui permettre de toucher de l'argent chez un banquier d'une autre ville.
- Crédit-bail : opération par laquelle un établissement financier achète les biens d'équipement dont une entreprise a besoin, et les lui cède ensuite selon un système de location-vente.
- Crédit revolving : montant du crédit accordé au client qui se reconstitue au fur et à mesure des » remboursements effectués.

Curriculum vitae (mots latins : carrière de la vie) : tableau présentant sous une forme résumée l'état civil, les études, la carrière professionnelle et, éventuellement, les desiderata d'une personne.

D

Dans les meilleurs délais : le plus tôt possible

Débit : partie d'un compte où figurent les sommes à payer.

Décompte : ce qu'il y a à déduire sur une somme qu'on paie.

Découvert : prêt à court terme accordé par une banque au titulaire d'un compte courant au-delà de la valeur du compte.

- Etre à découvert : avoir fait une avance sans garantie.

Défaillance : défaut d'accomplissement d'une clause en temps fixé

Déflation : réduction des revenus nominaux dans l'intention de faire baisser les prix.

Délai d'acheminement : temps nécessaire au transport

Demande : sur un marché, expression des besoins d'acheteurs actuels ou potentiels.

- Demande d'emploi : écrit par lequel on se propose pour effectuer un travail.

Dépôt : local établi en dehors de l'établissement principal et destiné à assurer le stockage ou la livraison des marchandises.

- Dépôt de bilan, v. *bilan*.

Destinataire : Celui qui reçoit une lettre, une marchandise.

Détaillant : vendeur au détail, commerçant, marchand.

Devis : état détaillé, descriptif et estimatif, de biens ou de services, établi par un fournisseur en réponse à une demande.

Discount : remise sur certains prix ; politique de vente à prix réduit. Dispense : autorisation spéciale de ne pas faire ce qui est obligatoire.

Distribution : répartition, vente de produits finis par l'intermédiaire de grossistes et de détaillants.

Dividende : portion du bénéfice général qui revient à chaque actionnaire d'une société.

Domiciliation : indication du domicile choisi pour le paiement d'un effet de commerce.

Dommages et intérêts : somme due pour réparation du tort causé.

Donner décharge : action de retirer la charge (la responsabilité) de quelque chose

Duplicata : double d'un acte ou d'un écrit.

E

Echantillon : petit morceau coupé dans une pièce d'étoffe, ou petite quantité d'un produit permettant d'en apprécier les qualités.

Echéance : date de paiement d'une dette ou de l'exécution d'une obligation.

Effet de commerce : billet relatif à un paiement

Emploi : somme du travail humain effectivement employé et rémunéré dans un système économique.

Endosser : transmettre la propriété d'un titre de crédit par une formule ou une signature que l'on porte au dos.

Entreprise : unité économique de production, de service ou de distribution.

Escompte : opération par laquelle un banquier paye un effet de commerce avant son échéance, en faisant subir à la valeur nominale une déduction qui représente l'intérêt jusqu'à échéance et une commission.

- Réduction qu'un vendeur accorde à un acheteur en pourcentage de l'achat si le paiement est fait comptant ou comptant fin de mois.

En vérifiant nos écritures : en vérifiant nos livres de compte

Erroné : qui contient des erreurs, inexact

Escompte : réduction sur le prix pour un paiement au comptant

Estimer les dégâts (faire une estimation) : action de calculer le montant des dégâts

Être de mauvaise foi : chercher à ne pas remplir ses engagements

Être imputable : pouvoir être attribué

Être préjudiciable : causer un tort, nuire

Être solvable : avoir de quoi payer

Être soustrait : être enlevé, être retiré

Être titulaire de (d'un compte) : posséder, avoir (un compte)

Exécuter un ordre : Envoyer les articles commandés

Exercice : période comprise entre deux inventaires comptables ou deux budgets.

Exonération : dispense d'une charge ou d'une taxe.

Expéditeur : Celui qui envoie un courrier, une marchandise.

F

Facture : document établi par un commerçant à l'intention du client pour lui notifier les éléments constitutifs de sa dette.

- Facture pro forma : facture simulée remise à un acheteur étranger à l'appui d'une demande d'ouverture de crédit ou de transfert de fonds.

Faillite : état du commerçant dont la cessation de paiements a été constatée par le tribunal de commerce et la bonne foi reconnue.

Faire honneur à ses engagements : respecter les engagements pris

Fiche : note susceptible de classement, portant des renseignements à utiliser à tout moment.

Fichier : ensemble de fiches (rectangles de papier) sur lesquelles sont portés des renseignements

Fiscalité : système de perception des impôts.

Foncier : qui a rapport à la terre considérée comme un fonds.

Fondé de pouvoir : personne qui a reçu mission et pouvoir d'agir au nom d'une autre personne ou d'une société.

Fonds de roulement : actif circulant, constitué par les stocks et les valeurs réalisables et disponibles.

Forains : commerçants non sédentaires exerçant leur activité sur les foires et marchés.

Forfait : évaluation par le fisc des revenus ou du chiffre d'affaires de certains petits contribuables.

Franchise : formule de partenariat assurant un développement privilégié à l'entreprise (*franchiseur*) qui apporte son savoir-faire, produits et technologies au franchisé, qui, à son tour, apporte son capital et son travail.

Franco de port : sans frais d'expédition.

- Franco de bord (en angl. : free on board) : livraison sans frais de la marchandise à bord du navire qui la transportera.

Fret : 1. rémunération due par l'affréteur pour le transport de marchandises par navire ; 2. cargaison d'un navire et, par extension, d'un véhicule quelconque.

Fréter : donner un navire en location.

- Affréter : prendre un navire en location.

G

Gérant : mandataire placé à la tête d'un établissement commercial ou d'une société.

Gestion : administration d'une affaire.

Grandes surfaces : magasins dont la surface est supérieure à 400 m², supermarchés, hypermarchés.

Grands travaux : travaux d'importance nationale.

Gros : vente ou achat par grandes quantités (par opposition à *détail*).

Grossiste : marchand en gros.

H

Habilité : autorisé de façon légale à faire quelque chose.

Hausse : augmentation de valeur.

Holding (mot anglo-saxon) : société anonyme qui contrôle un groupe d'entreprises grâce à ses participations financières.

Huissier : officier ministériel chargé de signifier les actes de procédure et d'exécuter les jugements.

Hypothèque : droit réel qui garantit le créancier sans déposséder le propriétaire.

I

Immatriculation : inscription sur un registre public.

Indemnité : somme allouée pour dédommager d'un préjudice ou pour augmenter un salaire sans être prise en compte pour le calcul de la retraite.

Inflation : déséquilibre économique caractérisé par un excédent des moyens de paiement, et facteur de hausse générale des prix.

Informatique : technique du traitement automatique de l'information.

Intéressement : participation aux bénéfices d'une entreprise.

Intérim : travail temporaire de la main-d'œuvre étrangère.

Intérimaire : celui qui travaille par intérim.

Intermédiaire : personne physique ou morale qui met en relation, moyennant rémunération, un vendeur et un acheteur, sans avoir à se rendre elle-même acquéreur de la marchandise.

Introduire une réclamation : adresser une réclamation

Inventaire : évaluation annuelle des marchandises en magasin.

Investissement : placement de fonds ou immobilisation de nouveaux moyens de production.

Issue favorable : fin satisfaisante

L

Leasing : mot anglais désignant le *crédit-bail*. Forme de location appliquée généralement à des immeubles ou à de l'outillage professionnel ; les biens restent la propriété du bailleur jusqu'à la fin du bail, mais il est d'usage qu'il les remette alors à l'emprunteur pour une somme modique fixée préalablement dans le contrat.

Lettre de change : ordre écrit adressé par un « tireur » à un « tiré » (v. *tireur*) de payer une somme déterminée à un bénéficiaire ; celui-ci peut être soit le tireur lui-même, soit le dernier porteur si l'effet est négocié après endossement.

Lettre recommandée : lettre affranchie à un tarif supérieur au tarif normal dont l'acheminement est certain.

Licence : droit d'exploiter un brevet ou d'importer et exporter divers produits.

Licencier : congédier des membres du personnel.

Linéaire : étalage, exposition de marchandises dans les grandes surfaces.

Liquidation : vente à bas prix de marchandises en vue d'un écoulement rapide.

- Liquidation judiciaire : mise en vente rapide après une décision de justice.

Litige : contestation donnant lieu à arbitrage ou procès.

Livraison : remise de la marchandise à l'acheteur. Quand elle a lieu directement, l'acheteur doit recevoir un *bon de livraison* ; quand elle est envoyée par un transporteur, un *bordereau d'expédition* l'informe de l'envoi.

Livraison conforme : livraison exacte correspondant à l'ordre

Locataire : personne qui prend à loyer une terre ou un appartement.

Loyer : prix du louage d'une propriété ou d'un logement.

M

Main d'œuvre : ensemble de personnes effectuant un travail

Magasin : 1. lieu couvert où sont conservées les matières premières ainsi que l'outillage, etc. ; 2. local où l'on reçoit les clients, où l'on stocke les marchandises et où se traitent les ventes.

- Grand magasin : entreprise commerciale de vente au détail disposant d'une surface de vente importante, librement accessible au public et offrant dans un même établissement la quasi-totalité des biens de consommation dans des rayons spécialisés.
- Magasin populaire : magasin à commerces multiples ne vendant que des biens de consommation, principalement alimentaires, à des prix convenant à un large public.

Mandat : pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom ; celui qui donne le pouvoir est le *mandant*, celui qui le reçoit est le *mandataire*.

Marge : différence entre le prix d'achat et le prix de vente (commerce), différence entre le prix de revient et le prix de vente (industrie).

Marketing (mot anglo-saxon ; mot français : mercatique) : mot anglais pour *étude de marché*.

Média : supports publicitaires utilisés pour la diffusion d'un message.

- Mass média : ensemble des moyens de communication par lesquels une information atteint au même moment un très grand nombre de personnes.

Mise en demeure : commandement, sommation, exiger le paiement d'une dette dans le délai précisé sous peine de poursuites judiciaires.

Mutuelle : société mutualiste, c'est-à-dire association d'entraide qui ne vit que par les cotisations des adhérents.

O

Obligation : titre représentant une fraction d'un prêt à intérêt consenti à une société ou à une collectivité publique lors de l'émission d'un emprunt.

Offres de services : acte d'offrir ses articles

P

Paiement comptant : paiement immédiat

Par pli séparé : par une lettre à part

Passation de commande : action de passer une commande.

Passif : ensemble des soldes créditeurs des comptes de bilan. Il comprend les capitaux propres et les capitaux empruntés.

Patente : impôt direct, contribution exigée pour assurer le fonctionnement de collectivités locales.

Personne physique : individu, homme ou femme.

- Personne morale : regroupement d'individus (société, syndicat, etc.) auquel la loi reconnaît une personnalité juridique distincte de celle de ses membres.

Placier : représentant de commerce qui propose ses marchandises aux particuliers.

Plus-value : accroissement d'une valeur entre deux évaluations successives.

Police : contrat d'assurance.

Port dû : port payé par le client à la réception de la marchandise.

- Franco de port : port payé par le fournisseur et à sa charge.
- Port payé : port payé par le fournisseur et à la charge du client (les frais de port lui seront facturés).

Portefeuille : ensemble des valeurs appartenant à une personne ou à une entreprise.

Prendre en charge (prise en charge) : assurer la charge, la responsabilité

Préposé : personne commise à un travail ou un service.

Prestations : fourniture, service fourni.

- Prestations sociales : sommes allouées au titre d'une législation sociale.

Prêt : contrat par lequel une personne en autorise une autre à utiliser un bien qu'elle lui cède temporairement, à charge de restitution et, la plupart du temps, d'intérêts.

Prime : objet que l'on offre en cadeau à un client pour l'engager à acheter (la vente à prime est soigneusement réglementée).

Prix : nombre d'unités monétaires contre lesquelles on peut échanger une marchandise ou rétribuer un service.

- Prix de catalogue : prix inscrit sur un document ou un tarif, à caractère indicatif.
- Prix à l'exportation : prix franco frontière, ou F. O. B., indiqué en monnaie nationale.
- Prix à l'importation : prix d'achat de la marchandise, en monnaie nationale, majoré des frais de transport jusqu'au lieu d'introduction sur le territoire de l'importateur.
- Prix franco domicile : prix comprenant la valeur de vente et les frais supportés pour le transport.

Конец ознакомительного фрагмента.
Приобрести книгу можно
в интернет-магазине
«Электронный универс»
e-Univers.ru